

DEC162259DR02

**Décision portant nomination de M. Saravuth Ngo aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR8261 intitulée Expression génétique microbienne**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

**Vu** l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** la décision DEC151291DGDS du 18/12/2015 nommant M. Harald Putzer, directeur de l'unité UMR8261 ;

**Vu** l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option sources radioactives scellées, accélérateurs de particules et appareils électriques émettant des rayons X et sources radioactives non scellées et sources scellées nécessaires à leur contrôle, délivrée à M. Saravuth Ngo le 01/07/2016 par l'ENSTTI, filiale de formation professionnelle de l'IRSN ;

**Vu** l'avis favorable du conseil de laboratoire du 02/06/2016,

**DECIDE :**

**Article 1er : Nomination**

M. Saravuth Ngo, technicien, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 01/10/2016 et jusqu'au 30/06/2021 date d'expiration de sa formation.

**Article 2 : Missions<sup>1</sup>**

M. Saravuth Ngo exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

<sup>1</sup> [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]



Délégation Paris B

www.cnrs.fr

16, rue Pierre et Marie Curie  
75005 Paris

T 01 42 34 94 00  
F 01 43 26 87 23

### **Article 3 : Communication obligatoire**

L'identité et les coordonnées de M. Saravuth Ngo sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

### **Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 15/09/2016



Le directeur d'unité  
Harald Putzer

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Véronique Debisschop





DEC162601DR02

**Décision portant cessation de fonctions de M. Philippe Pelupessy, assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR7203 intitulée Laboratoire des biomolécules**

#### LA DIRECTRICE

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC142485DR02 du 20/10/2014 portant nomination de M. Philippe Pelupessy aux fonctions d'AP,

#### DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup> :** Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Philippe Pelupessy dans l'unité du CNRS n°7203, à compter du 01/01/2017.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 22/11/2016

La directrice de l'unité  
Sandrine Sagan

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Véronique Debisschop

Visa du directeur de l'École normale supérieure  
Marc Mézard

